Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215903758-20260305-2026_HB_1384-DE

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.
C.C.A.S
Centre communal d'action sociale

Préambule

Le 13 février 2026, le Conseil d'Administration a délibéré à l'unanimité sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pou lequel un rapport d'Orientations Budgétaires (rob) avait préalablement été transmis aux élus.

A partir de ces orientations, des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 comme suit

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT EN €
011 – Charges à caractère général	15 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	45 350,00 €
014 – Atténuations de produits	0,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	32 000,00 €
66 - Charges financières	0,00 €
67 – Charges spécifiques	100,00 €
68 – Dotations aux provisions	33,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	7230,39€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
TOTAL	**102 713,39 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	MONTANT EN €
013 - Atténuation de charges	0,00 €
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	2 500,00 €
73 – Impôts et taxes	0,00 €
731- Impositions directes	0,00 €
74 - Dotations et Participations	85 000,00 €
75- Autres produits de gestion courante	0,00 €
77 – Produits spécifiques	0,00 €
78 – Reprises sur provisions	33,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	15 180,39 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
TOTAL	**102 713,39 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215903758-20260305-2026_HB_1384-DE

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.
C.C.A.S
Centre communal d'action sociale

INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

CHAPITRE	MONTANT EN €
001 – Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	41 778,61€
21 – Immobilisations corporelles	
23 – Immobilisations en cours	
27-Autres immobilisations financières	600,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041 – Opérations d'ordre (patrimoniales)	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
TOTAL	0,00 €
	42 378,61€

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	MONTANT EN €
001 - Solde d'exécution positif reporté	31 548,22 €
10 – Dotations, fonds divers autre que 1068	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
13 – Subventions d'investissement reçues	0.00 €
138 – Autres subventions invest. non transférables	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	600,00 €
45... - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	7 230,39 €
024 - Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
TOTAL	**42 378,61 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215903758-20260305-2026_HB_1384-DE

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.
C.C.A.S
Centre communal d'action sociale

Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCHIENNES

Séance 5 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Qui ont donné procuration : 5
Présents : 9
Qui ont pris part au vote : 14

Date de l'affichage : 2002/2026
Date de convocation :20/02/2026

L'an Deux Mil vingt-six le 5 mars à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents : Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Nöella BOURDAUDHUI, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE.

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Catherine KOPEC, Jacqueline CRETEUR à Régis NOTOT, Bernadette DEHAENE à Laurent MARTINEZ, Martine DELZENNE à Sylvie ROUSSELLE, Frédérique FERREIRA à Cathy-NOTOT-GOS

Absente : Elizabeth DESMETTRE

Délibération : 4/2026
***Objet* : Vote du Budget Primitif 2026**

Vu les articles L2311-1, L2312-1-29 et L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Primitif,
Attendu qu'un débat portant sur les orientations budgétaires s'est tenu le 13 février 2026,
Considérant qu'il y a lieu d'établir le Budget Primitif pour l'année 2026,
Et conformément à l'article 1612-26 du CGCT, le projet du Budget avec les rapports correspondants ont été transmis au membres de l'assemblée délibérante en date du 19 février 2026.
Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est annexé à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de :

Article 1 : de se prononcer favorablement sur l'adoption du budget primitif 2026 proposé :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 102 713,39, €
Dépenses et recettes d'investissement : 42 378,61, €

Article 2 : D'autoriser M. le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215903758-20260305-2026_HB_1384-DE

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.
C.C.A.S
Centre communal d'action sociale

Vote du Conseil d'Administration : Unanimité ☒ Majorité ☐

Pour : 14 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme,
Le Président du C.C.A.S,
Laurent MARTINEZ

MAIRIE DE MARCHIENNES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215903758-20260305-2026_HB_1384-DE

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.
C.C.A.S
Centre communal d'action sociale

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215903758-20260305-2026_HB_1384-DE

Sommaire

I. Le cadre général 3
II. La section de fonctionnement 3
III. La section d'investissement 5

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215903758-20260305-2026_HB_1384-DE

I. Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS de Marchiennes. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif sera présenté au Conseil d'administration le 5 mars 2026. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 février 2026.

Le budget primitif 2026 sera construit de manière à laisser toute latitude aux futurs élus. Cette approche permettra aux nouveaux élus d'ajuster le budget, via des décisions modificatives, en fonction de leurs engagements de campagne. Cette démarche, respectueuse du processus démocratique, vise à garantir que les choix budgétaires reflètent bien les orientations de la future équipe municipale.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet au CCAS d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement incluent notamment le versement du traitement et des charges de l'agent mis à disposition par la commune (chapitre 012) et les dépenses dites à « caractère général » (chapitre 011), les autres charges de gestion courante (chapitre 65, c'est-à-dire principalement, les aides versées aux administrés telles que les bons alimentaires, les secours d'urgence, .. et dans une moindre mesure les 67 (« charges exceptionnelles ») et 68 (« dotations aux provisions et dépréciations »).

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2026 sont estimées 92 483 euros.

Chapitre	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029	Prévisions 2030
011	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
012	45 350,00 €	46 257,00 €	47 182,00 €	48 126,00 €	49 089,00 €
65	32 000,00 €	32 320,00 €	32 644,00 €	32 970,00 €	33 300,00€
67	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
68	33,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Total DRF	92 483,00 €	93 727,00 €	94 976,00 €	96 246,00€	97 539,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215903758-20260305-2026_HB_1384-DE

Détail des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 011 : Charge à caractère général : 15 000 €

6042 Achat de prestations de service : 3500€
60623 Alimentation : 4500€
60628 Autres fournitures non stockées : 400€
60631 Fourniture d'entretien : 200€
60632 Fourniture petit équipement : 300€
6064 Fourniture administrative : 100€
6068 Autres matières et fournitures : 200€
6188 Autres frais divers : 1000€
6232 Fêtes et cérémonie : 4700€
63512 Taxe foncière : 100€

Chapitre 012 : Charges de personnel : 45 350€

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 32 000€

65134 Aides : 31 000€
65138 Autres secours : 1000€

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 100€

673 Titres annulés sur ex antérieur : 100€

Chapitre 68 : Dotations aux provisions 33€

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 000€

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement constituent la base financière permettant au CCAS d'assurer ses missions de solidarité, d'accompagnement social et de soutien aux publics fragiles. Leur structure reflète à la fois la dépendance de l'établissement à la subvention communale et la diversité des dispositifs institutionnels qui contribuent à son action. L'ensemble de ces recettes est construit selon une logique de prudence, de sincérité budgétaire et de continuité du service public social.

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2026 sont estimées à 87 533 euros.

Chapitre	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028	Prévisions 2029	Prévisions 2030
70	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
74	85 000,00 €	92 000,00 €	93 380,00€	94 780,00 €	96 202,00 €
78	33,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Total RRF	87 533,00€	94 550,00€	95 930,00 €	97 330,00 €	98 752,00 €

Détail des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services, domaines et ventes directes : **2 500€** (Participation des usagers)
Chapitres 74 Dotations et participations : **85 000€** (Subvention communale)
Chapitre 78 Reprise provisions, amortissements ... : **33€**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215903758-20260305-2026_HB_1384-DE

III. La section d'investissement

a) Généralités

L'investissement ne constitue pas la vocation première d'un CCAS. Par nature, l'établissement concentre l'essentiel de ses moyens sur la section de fonctionnement, afin de financer les actions de solidarité, l'accompagnement social et les aides directes aux administrés.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-2 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

L'année 2026 est une année électorale, période durant laquelle la collectivité se limite aux opérations strictement nécessaires à la continuité des projets déjà engagés.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 059-215903758-20260305-2026_HB_1384-DE